

Fiche d'inscription Saison 2018-2019



NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Né(e) le : _____ Sexe : F H

PHOTO
(obligatoire)

Tél. domicile : _____

Tél. portable : _____

e-mail : _____
(du licencié)

e-mail : _____
(du représentant légal, le cas échéant)

!! ATTENTION : e-mail valide obligatoire !!

Les licences étant dématérialisées, vous ne recevrez pas votre licence sans celui-ci.

Personne à prévenir en cas d'accident

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone : _____

Lien avec l'archer : _____

Licence : FFTA FFH

Je soussigné(e) M., Mme _____ futur(e) licencié(e) nommé(e) ci-dessus,
ou père, mère, responsable légal de l'enfant (rayer la mention inutile)

déclare :

- avoir noté qu'en l'absence du certificat médical, le futur licencié se verra refuser l'accès au pas de tir.
- avoir pris connaissance des jours et des heures d'entraînements, et le devoir d'avertir les entraîneurs de toute absence.
- avoir pris connaissance que le planning annuel du club est en ligne sur le site du club et est mis à jour régulièrement.
- accepter et s'engager au respect du règlement intérieur du club des Archers de Saint-Herblain.
- accepter que tout manquement au respect de la discipline et de la sécurité peut faire l'objet d'un renvoi. La cotisation restant acquise à l'association.
- avoir reçu la feuille d'information de la FFTA/FFH sur l'assurance fournie avec ma licence.
- décharger le club des Archers de Saint-Herblain et ses membres de toute responsabilité avant et après les heures de cours.

- Pour être en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur le 25/05/2018, nous vous informons que par la signature de cette fiche, vous acceptez que seules les données y figurant puissent être utilisées par le club des Archers de Saint-Herblain et par la FFTA, et uniquement à des fins de suivi et de formalisation de votre adhésion.

- accepter que l'image du futur licencié nommé(e) ci-dessus puisse être utilisée pour la promotion du tir à l'arc et/ou du club.

- pour les renouvellements : avoir répondu "Non" à l'ensemble du questionnaire de santé et avoir un certificat médical de moins de 3 ans.

- pour les responsables légaux de l'enfant : m'engage à participer aux réunions organisées dans le cadre de l'école de tir.

- pour les responsables légaux de l'enfant : m'engage à emmener _____ sur les compétitions programmées en concertation avec l'entraîneur.

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

Fait à Saint-Herblain, le : _____

Montant des cotisations pour la saison :

- Licence "Compétition" Jeunes et Adultes 130 €
- Licence "Pratique en club" (Loisir) Jeunes et Adultes 110 €
Cette licence ne permet pas l'accès aux compétitions
- Catégories FFH 130 €
FFH seul ou FFH + FFTA
- Licence "Découverte" Jeunes et Adultes 60 €
Délivrable à partir du 1^{er} mars pour une première adhésion FFTA
- Droit de paillon 60 €
Licenciés FFTA de clubs extérieurs à Nantes Métropole

Mode d'emploi de la fiche d'inscription (imprimer le recto ET le verso) :

- Le club des Archers de Saint-Herblain accepte toute personne à partir de 10 ans révolus.
 - Remplir et signer la présente fiche d'inscription.
 - Après avoir pris connaissance du tarif, établir un chèque à l'ordre des "Archers de Saint-Herblain".
 - Pour les nouveaux licenciés : fournir un certificat médical (voir au dos) et une photo d'identité récente.
 - Pour les renouvellements de licence : le certificat médical est valide 3 ans. Le questionnaire "QS-Sport" est joint à cette fiche.
 - Renseigner et signer la décharge pour les enfants mineurs (voir au dos).
- Attention : Tout dossier incomplet sera refusé par le club.
Vous pouvez également nous contacter pour de plus amples renseignements (voir coordonnées du club en bas de page).

Informations concernant le certificat médical (valide 3 ans) :

- Fournir 2 certificats médicaux de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc Y COMPRIS EN COMPETITION :
 - un exemplaire que vous donnerez au club.
 - un exemplaire que vous garderez avec vous (à mettre dans votre Pass'Sport de l'Archer si vous êtes compétiteur).
- Les formats des certificats médicaux acceptés sont :
 - papier à en-tête du médecin, certificat Médical Type de la fiche d'inscription ci-dessous, ou photocopie de l'un de ces deux formats.
 - vous pouvez également faire remplir le Pass'Sport de l'Archer à la page correspondante par votre médecin.
- Le certificat médical doit être daté de moins de trois mois avant la reprise des cours officiels.

La pratique du tir à l'arc nécessite un état de santé physique incompatible avec certaines affections dont il appartiendra au médecin examinateur d'en juger la valeur.

Certificat médical type

(A faire remplir par votre médecin)

Je soussigné(e), Dr _____

certifie avoir pris connaissance des éléments médicaux nécessaires à la pratique du tir à l'arc EN COMPETITION et considère que :

M. ou Mme _____ ne présente aucune contre-indication à la pratique du tir à l'arc EN COMPETITION.

Signature et cachet du médecin:

Fait à : _____

le : _____

Décharge pour les mineurs

Je soussigné M., Mme , père, mère, ou responsable légal de l'enfant

déclare :

- avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association ainsi que des jours et heures d'entraînement de l'enfant.
- décharge le club des Archers de Saint-Herblain et ses membres de toutes responsabilités avant et après les heures des cours. L'accompagnant de l'enfant doit s'assurer de la présence de l'encadrant avant l'entraînement.

Renseignements concernant l'enfant :

L'enfant présente-t-il des problèmes médicaux notables (allergies, asthme, etc...) ? Oui Non

Si oui, précisez : _____

L'enfant est-il autorisé à rentrer seul à son domicile ? Oui Non

Si non : les parents ou accompagnants doivent impérativement venir chercher les enfants dans la salle d'entraînement.

Tout changement devra être signalé à l'entraîneur par courrier ou e-mail.

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

Fait à Saint-Herblain, le / /

Le plaisir de venir tirer quelques volées de flèches passe aussi par le dynamisme de notre club.

Les Archers de Saint-Herblain rappellent qu'ils ne peuvent exister sans bénévoles.

Or, s'acquitter de sa cotisation annuelle, c'est aussi procéder à son engagement associatif.

Alors participons chacun à notre mesure, au bon fonctionnement du club et nous en serons tous gagnants !

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre réservé au club</p>	<p>Attestation CE <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Arme : <input type="checkbox"/> Classique <input type="checkbox"/> Poulies <input type="checkbox"/> Bare-Bow</p> <p>N° de licence : _____</p>	<p>Nouveau licencié <input type="checkbox"/></p> <p>Renouvellement licence <input type="checkbox"/></p> <p>Changeement de club <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> Long-Bow <input type="checkbox"/> Chasse <input type="checkbox"/> Poulies nu</p>	<p>Date du certificat médical _____</p> <p>Paiement en <input type="checkbox"/> 1 fois <input type="checkbox"/> 2 fois <input type="checkbox"/> 3 fois</p> <p>Paiement par <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Espèces</p> <p>Nom de l'émetteur du chèque si différent de l'archer : _____</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre réservé au club</p>
--	--	--	---	--